



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 68373

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la situation des fonctionnaires handicapés, suite à l'adoption de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites. Cette loi qui vise à garantir l'équilibre de notre système de retraites dans la durée et à le rendre plus juste a permis notamment aux articles 36, 37 et 38 d'ouvrir des solidarités nouvelles à l'égard des assurés handicapés et de leurs aidants. Cependant, il apparaît qu'à la date d'aujourd'hui un certain nombre de décrets n'ont pas encore été pris, notamment celui transposant aux fonctionnaires handicapés des trois fonctions publiques la diminution du taux d'incapacité de 80 % à 50 %, alors qu'un certain nombre de ces fonctionnaires peuvent y prétendre depuis le 1er février 2014. Elle lui demande quand ces décrets seront publiés, afin de pouvoir débloquer cette situation au plus vite.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Gueugneau](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68373

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9231

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)